

## Séance du lundi 30 Aout 2021

### Date de la convocation : 23/08/2021

L'an deux mille vingt et un et le trente août, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jérôme CASIMIR, maire

**Présents** : CASIMIR Jérôme, CABAL Marie-Christine, MARLOT Ludovic, GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, BOUMEDIENNE Mohamed, CANTIÉ Caroline, CARME Nathalie, FERNANDEZ Richard, FOISSAC Lydie, MARQUES Benoît.

**Absent(e)s excusé(es)** : Christine CHRETIEN (procuration à Marie-Christine CABAL), HERAL Nadine (procuration à Jérôme CASIMIR), Philippe BOUDON (procuration à Lydie FOISSAC), Dominique GERARD (procuration à Ludovic MARLOT).

**Secrétaire de séance** : Lydie FOISSAC

### Ordre du jour :

- Fournitures de repas à la cantine : choix du prestataire de service
- Fixation tarifs des repas cantine
- Fixation tarifs garderie
- Fixation tarif pour un emplacement de taxi
- Ecole et cinéma : convention Média Tarn / Mairie
- Questions diverses

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### Fournitures et livraison de repas à la cantine : choix du prestataire de service

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 août dernier suite au lancement d'un marché public relatif à la fourniture et à la livraison, en liaison chaude, de repas pour la cantine scolaire.

Les membres de la commission ont constaté qu'une seule proposition avait été déposée. Ils ont déclaré l'offre irrecevable car celle-ci ne correspond pas au règlement de la consultation ainsi qu'au CCAP et au CCTP. Le montant du marché est supérieur à celui préconisé par la mairie, et les pièces administratives légales n'ont pas été fournies.

Monsieur le Maire précise que la cuisine centrale de la ville d'Albi propose la fourniture de repas et la livraison en liaison froide pour un tarif de 3.50 € pour un enfant de maternelle et 3.65 € pour un enfant de primaire.

Monsieur le maire fait lecture des engagements et des services proposés ainsi que les quantités gérées par la cuisine centrale. Celle-ci travaille avec de nombreux producteurs locaux.

Dans le prix du repas de la cuisine centrale est compris le pain, de qualité bio. Le pain est non tranché. A ce jour, pour la cantine de Fréjairolles, le pain est fabriqué par un boulanger d'Albi et livré, tranché, à l'épicerie de Fréjairolles. Les factures sont réglées à l'épicerie.

Sur proposition de monsieur le maire,

Monsieur le maire demande à Ludovic MARLOT de ne pas participer au vote de cette délibération car il est fournisseur auprès de la cuisine centrale.

Entendu l'exposé présentant la cuisine centrale de la ville d'Albi, et en particulier, l'origine des produits de viandes, poissons, laitages, légumes et fruits, les délais de fabrication, de consommation et les tarifs,

Considérant que les critères retenus sont l'origine des produits et le prix, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer avec la mairie d'Albi, la convention ci-jointe, annexe 1, décide que le pain continuera à être fourni par l'épicerie du village

Vote POUR l'épicerie MELO MARKET: CABAL Marie-Christine (Christine CHRETIEN), GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, FERNANDEZ Richard, CARME Nathalie, Ludovic MARLOT (Dominique GERARD).

Vote POUR la cuisine centrale: Jérôme CASIMIR (Nadine HERAL), Mohammed BOUMEDIENNE, Benoît MARQUES.

Monsieur le Maire conclut que la convention de fourniture du pain avec l'épicerie du village continuera jusqu'au 31 octobre, terme de la convention à signer avec la cuisine centrale. Une nouvelle délibération aura lieu par la suite.

### **Tarif repas enfants et adulte cantine, année scolaire 2021/2022**

Monsieur le maire poursuit sur la fixation des tarifs des repas cantine et rappelle les divers tarifs actuels (3.50 euros un enfant de la commune et 3.19 à partir de 3 enfants, 4.34 euros hors commune, 2.36 euros pour le panier repas...)

Monsieur le maire interroge les membres du conseil pour savoir s'il souhaite augmenter, ou non, les tarifs annuels de la cantine. Il précise que jusqu'à présent, chaque année l'augmentation était de 5 cts. La commission Ecole estime qu'en donnant un repas meilleur à la cantine, cela peut justifier une légère augmentation des tarifs cette année.

Monsieur le maire propose au vote l'augmentation du tarif de la cantine

Pour : 13

Contre : 2 (Caroline CANTIE, Benoit MARQUES)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs des repas à la cantine pour cette nouvelle année scolaire (+ 5 cts).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, fixe le tarif d'un repas à la CANTINE, pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit (+5 cts)

- 5.87 € un repas adulte.
- 3.55 € un repas enfant,
- 3.24 € un repas enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant,
- 1.88 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime.
  
- 4.39 € un repas enfant, domicilié hors de la commune de Fréjairolles,
- 3.78 € un repas enfant, domicilié hors Fréjairolles, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- 2.41 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime

Vote POUR : CASIMIR Jérôme, CABAL Marie-Christine (Christine CHETIEN), MARLOT Ludovic (GERARD Dominique), GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, FOISSAC Lydie (Boudon Philippe), FERNANDEZ Richard, CARME Nathalie, HERAL Nadine, GERARD Dominique, BOUMEDIENNE Mohamed.

Vote CONTRE : CANTIE Caroline, MARQUES Benoît.

### **Tarifs garderie scolaire - année scolaire 2021/2022**

Monsieur le maire énonce les tarifs actuels et propose au vote l'augmentation du tarif de la garderie. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une stabilité des tarifs de la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, des membres présents, les tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit. Ceux-ci sont donc, inchangés par rapport à l'année précédente.

Garderie une fois par jour

- 1,82 € pour les enfants présents,
- 2.36 € pour les enfants présents, non domiciliés sur la Commune de Fréjairolles.

Garderie matin et soir

- 3.04 € pour les enfants présents,
- 3.58 € pour les enfants présents, non domiciliés sur la Commune de Fréjairolles.

### **Fixation tarif pour un emplacement de taxi**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la délibération du 28 juin dernier relative à l'autorisation d'occuper le domaine public par madame MOLINIE Myriam, propriétaire d'un taxi.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, fixe à 150 €, la redevance annuelle d'occupation de domaine public.

Vote POUR : 5 Jérôme CASIMIR (procuration de Nadine HERAL), Christian CHAMAYOU, Ludovic MARLOT (procuration de GERARD Dominique).

### **Convention Média-Tarn / Mairie de Fréjairolles : Ecole et cinéma 2021/2022**

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la participation des enfants de l'école de Fréjairolles à l'action « Ecole et Cinéma », proposée par MEDIA-TARN, pour l'année scolaire 2021/2022, autorise monsieur le maire à signer la convention qui engage la mairie à une contribution financière de 1,50 € par an et par enfant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Marché gourmand** : un bilan très positif pour les commerçants et les participants (300 personnes environ). Monsieur le maire remercie les associations pour leur présence au forum des associations et le club Pétanque Fréjairolles pour avoir organisé le concours ainsi que la participation et l'investissement de tous les commerçants. Madame la conseillère départementale était présente sur le marché. Ce marché sera reconduit.

**Chantier jeunes** : succès escompté sur le chantier jeunes avec un travail effectué par les 10 adolescents dans une bonne ambiance. Le chantier jeunes a permis de réhabiliter le skate park, et les toilettes, peinture à la maternelle (cabane d'enfants), arrosage des fleurs...Un séjour a été suivi sur trois jours à St Pierre de Trivisy (piscine, mini golf, volley, accrobranche..). Bilan positif malgré la forte chaleur. A noter une bonne cohésion du groupe. Le chantier jeunes sera renouvelé l'an prochain.

**Deux arrêts de bus supplémentaires sur la commune** : un à l'entrée du chemin des Fourcals et un à Revel (la Verdarié). Les habitants sont informés de la création de ces deux lignes. Ces deux lignes ne seront pas desservies par le TAD jusqu'à l'année prochaine.

Le TAD évolue aujourd'hui il est divisé en trois zones – tous les arrêts de bus sont possibles pour le TAD. Les bus scolaires sont autorisés à tous aux scolaires et aux personnes non

scolaires.

Le TAD dessert la ligne jusqu'à Puygouzon, le Vigan, Claude Bernard, Toulouse Lautrec...

La commune est mieux desservie en termes de bus. La réservation TAD peut être effectuée une heure avant avec une réservation sur internet ou par téléphone.

**Ecole** : reprise jeudi 2 septembre la rythmique des réunions avec la directrice et Monsieur le maire est conservée.

La cantine est remise dans la salle habituelle pour laisser la salle en fonctionnement auprès des associations sous condition d'un passe sanitaire.

**Gens du voyage** : ils sont partis lundi 30 août matin l'espace a été laissé propre

**Difficulté de la sortie du lotissement de l'orée du stade** – voir si possible de revoir la signalétique de la sortie de lotissement Monsieur le maire précise que cela sera vu avec le domaine public.

**Les travaux d'adduction d'eau** : les travaux sont quasiment terminés sur la commune. Ils sont sur la dernière partie chemin de Magnanis. Les travaux se termineront le jeudi 2 septembre.

**La date du prochain conseil municipal** : non précisé

## ANNEXE 1

### CONVENTION relative à la fourniture de repas par la Ville d'Albi (cuisine d'Albi) à la commune de FREJAIROLLES

#### **Entre les soussignés :**

**D'une part**, la Ville d'Albi, représentée par Zohra Bentaïba Conseillère Municipale Déléguée à l'alimentation locale et à la restauration municipale, agissant par arrêté du maire de délégation de fonction et de signature du 08 juillet 2020.

**D'autre part**, la commune de FREJAIROLLES, 4 Bis Rte d'Albi, 81990 Fréjairolles, qui assure la gestion de l'école représenté par Monsieur Jérôme CASIMIR, en qualité de Maire de la commune agissant en fonction de la délibération du conseil municipal du 30 août 2021

#### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **Préambule**

La ville d'Albi et la ville de Fréjairolles ont en projet la création de l'entente intercommunale pour la fourniture de repas scolaires. En attendant les formalités administratives de mise en place de ce dispositif, la commune de Fréjairolles a sollicité la ville d'Albi pour lui fournir les repas pour les enfants et les personnels qui fréquentent l'école de la commune de FREJAIROLLES

##### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet la fourniture et la livraison des repas par la ville d'Albi pour les enfants et les personnels qui fréquentent l'école de la commune de FREJAIROLLES

##### **Article 2 : Commandes**

La commune de FREJAIROLLES s'engage à faire connaître, par mail, le mercredi avant 12h au plus tard, à la Cuisine d'Albi, le nombre de repas pour les enfants et les adultes pour la semaine suivante.

Des modifications de commandes pourront être acceptées dans un délai raisonnable.

### **Article 3 : Composition et conditionnement des repas :**

Les menus sont décidés par la cuisine d'Albi et sont communiqués à la commune de FREJAIROLLES une semaine à l'avance. Ils sont susceptibles d'être modifiés à la marge en fonction des approvisionnements.

Tous les repas produits par la cuisine d'Albi sont soumis à la validation d'une diététicienne.

La base d'élaboration des menus est la suivante :

- 1 entrée (crudités, crudités, potage ....)
- 1 composante protidique animale ou végétale
- 1 garniture (légumes et/ou féculents)
- 1 dessert (fromage ou dessert lacté ou compote ou fruit ...)

Le pain n'est pas fourni par la cuisine d'Albi.

### **Qualité des produits alimentaires :**

Depuis le 01 janvier 2021, la cuisine d'Albi se conforme aux objectifs de la loi Agriculture et Alimentation EGALIM applicable au 01 janvier 2022 :

- - Augmentation croissante des achats des produits bruts bio (AB ou HVE) ou sous signe officiel de qualité (labels)
- - Augmentation des préparations « fait maison »
- - Introduction des protéines végétales
- - Partenariats avec des 17 producteurs locaux
- - Lutte contre le gaspillage alimentaire
- 

### **Gestion des situations individuelles**

Le Service de la Restauration Collective de la Ville d'Albi pourra apporter des aménagements pour les menus d'enfants présentant des pathologies d'allergies alimentaires. Chaque situation sera étudiée individuellement et exclusivement sur la base soit du projet d'accueil individuel (PAI) et du certificat médical d'un allergologue transmis préalablement au service restauration.

En fonction des contraintes exprimées, le service restauration se réserve toutefois la possibilité de ne pas fournir le repas. La famille devra alors fournir un panier repas.

### **Article 4 : Livraison des repas**

Les barquettes utilisées sont en matière végétale 100 % recyclable. La remise en température du plat principal peut se faire au four micro-onde ou en four traditionnel mais dans ce cas, sans dépasser 140°.

Les denrées sont livrées en véhicule réfrigéré. La température des repas à la livraison est comprise entre +1°C et +5°C. La température des repas à la livraison sera comprise entre +1°C et +5°C. La conservation des repas devra se faire dans les mêmes conditions.

La responsabilité de la cuisine d'Albi est engagée jusqu'au moment de la livraison des repas.

La responsabilité de la commune de FREJAIROLLES est engagée à partir de la réception des repas.

### **Article 5 : Facturation, paiement**

Tout repas commandé est dû. Les factures seront adressées à la commune de FREJAIROLLES, 4 Bis Rte d'Albi, 81990 Fréjairolles

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention s'applique à compter du 2 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021.

### **Article 7 : Prix et conditions**

A la fin de la convention, la commune d'Albi notifiera à la commune de FREJAIROLLES la somme due au titre dudit mois relative aux coûts réels de fabrication des repas, comprenant les

denrées alimentaires, le coût du personnel et les charges de fonctionnement (fluides, maintenances, contrats et fournitures).

Pour mémoire et à titre indicatif, les coûts réels moyens du premier trimestre 2021, pain compris, sont de 3,50€ pour un repas d'enfant de maternelle et de 3,65€ pour ceux de l'élémentaire ainsi que les adultes.

Sur une base de 110 repas par jour sur les 30 jours d'école sur la période considérée, le montant estimatif est de l'ordre de 12 000 €.

La cuisine d'Albi fournira tous les justificatifs utiles sur simple demande.

A titre exceptionnel et transitoire, dans le cadre de la présente convention, les coûts d'amortissement des investissements liés à la réalisation de la cuisine centrale ne seront pas intégrés aux coûts réels refacturés.

Fait à Albi, le  
Pour la Commune d'Albi,

Pour la Mairie de Fréjairolles

Zohra BENTAIBA, conseillère municipale déléguée

Jérôme CASIMIR, maire

CASIMIR Jérôme	CABAL Marie-Christine	MARLOT Ludovic	GARCIA Nadine	CHAMAYOU Christian
BOUDON Philippe Absent	BOUMEDIENNE Mohamed	CANTIE Caroline	CARME Nathalie	CHRETIEN Christine Absente
FERNANDEZ Richard	FOISSAC Lydie	GERARD Dominique Absent	HERAL Nadine Absente	MARQUES Benoît